



COMMISSION SPORTIVE JEUNES SAISON 2025/2026 PV N°32

En présentiel ce jour le 19/11/2025 pour le pôle foot à 5.

Présents : FERNANDEZ Marie-France - BIANCUZZI Wilfried - FARGEOT Gary

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Début de la réunion : 17H Fin de la réunion : 18H00

La commission exploite et valide les retours des journées U9 et U7 du 15 novembre 2025.

10 plateaux en U9 Niveau 2 se sont déroulés avec 85 équipes, soit presque 100 % de participation des clubs.

2 plateaux sur le Niveau 1, complets avec 19 équipes.

8 plateaux en U7 avec 78 équipes présentes.

Tous les clubs ont retourné leurs documents à ce jour, excepté 1 seul qui va être amendé.

Un contrôle des licences est effectué ne relevant aucune anomalie.

Quelques notifications sont validées par la commission, essentiellement heure et lieu plateau à venir.

Pris note du courrier du club de PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON pour suspension de son terrain jusqu'au 15 décembre.

Une note sera ajoutée sur les groupes WhatsApp afin de signaler aux différents éducateurs de ne pas oublier de signer la feuille de plateau.